

Déclarer l'identité **autochtone de votre enfant**

La **Déclaration d'identité autochtone** fournit aux parents et aux tuteurs d'élèves autochtones la possibilité de déclarer au système scolaire du Manitoba l'identité autochtone de leur enfant.



Pourquoi présenter une déclaration?

- Votre déclaration aide les divisions scolaires à améliorer les services et les soutiens offerts aux élèves autochtones.
- La communication de ces renseignements personnels est volontaire et facultative. Les renseignements recueillis dans le cadre de la *Déclaration* sont protégés en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.



Coordonnées

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Déclaration d'identité autochtone, veuillez communiquer avec le bureau administratif de l'école de votre enfant, ou avec la Direction générale de l'inclusion des Autochtones, au 204 945-1416 ou au numéro sans frais au Manitoba 1 800 282-8069, poste 1416.



Direction générale de
l'inclusion des Autochtones

Manitoba 